

**24 DEC. 2021**

BRIERES LES SCELLES Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant DA 091 109 21 10003  
En date du

**22 AVR. 2022**

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël CORNILLAUDT



**ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE**  
**(MISSION G1PGC/ES BATIMENT ET G2AVP VOIRIE)**



**BRIERES LES SCELLES – 91 150**

**Dossier N° 912535**

**NOVEMBRE 2021**

Demandeur	Signature
<p><b>SAS NEGOCIM</b> <b>Agence d'Orléans</b> <b>ZI de Synergie</b> <b>102 2ème avenue</b> <b>45 130 MEUNG SUR LOIRE</b> <b>Représentée par Mme Chintana BOUNME-RICHARD</b></p>	

**Siège social**

**866 rue des Plantiers**  
**16 430 CHAMPNIERS**

**Agences**

**29bis avenue de PARIS**  
**86 000 POITIERS**

**1 rue Maurice MALLET**  
**17 300 ROCHEFORT**  
**Tél : 05 49 31 83 41**

*Le Bureau d'Etudes Techniques*  
*ASTEEN environnement et géotechnique*  
*est certifié ISO 14001 : 2015*

<b>1. DEFINITION DE LA MISSION, PROGRAMME, CONTEXTE GEOLOGIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.1. MISSION .....	3
1.2. PROGRAMME.....	3
1.3. PROJET .....	4
1.4. LOCALISATION .....	4
1.5. HISTORIQUE DU SITE .....	5
1.6. CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL .....	5
1.7. PIEZOMETRIE .....	6
1.8. RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS.....	6
1.9. HYDROGEOLOGIE.....	7
1.10. CAVITES.....	7
<b>2. RESULTATS DES INVESTIGATIONS.....</b>	<b>7</b>
2.1 LE SITE.....	7
2.2 IMPLANTATION ET DESCRIPTION DES SONDAGES.....	8
2.3. LES ESSAIS PENETROMETRIQUES .....	9
2.4. L'HYDROGEOLOGIE.....	9
2.5. LES ESSAIS EN LABORATOIRE.....	9
2.6. LES ESSAIS D'INFILTRATION.....	10
<b>3. COMMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>
3.1. LA SYNTHESE.....	11
3.2. L'ANALYSE DES RISQUES .....	11
3.3. MISSION G1PGC/ES : MAISON D'HABITATION .....	14
3.4. MISSION G2AVP VOIRIE.....	16
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>17</b>
<b>EXTRAIT DE LA NORME NF P94-500 REVISEE EN 2013 .....</b>	<b>20</b>
Illustration 1 : Localisation du site (sans échelle) .....	4
Illustration 2 : Contexte géologique général .....	5
Illustration 3 : Puits et piézomètres à proximité.....	6
Illustration 5 : Risque de remontées de nappe.....	7
Illustration 5 : Schéma synthétique des dispositions constructives (www.georisques.gouv.fr) .....	16
Plan 1 : Implantation des sondages .....	8
Tableau 1 : Documents mis à disposition pour l'étude .....	3
Tableau 2 : Puits et piézomètres à proximité du site d'étude .....	6
Tableau 3 : Résultats d'analyses .....	10
Tableau 4 : Résultats de l'IPI .....	10
Tableau 5 : Résultats des tests d'infiltration.....	10
Tableau 6 : Arrêtés de reconnaissance naturelle sur la commune .....	11
Tableau 7 : Catégorie d'importance des bâtiments (source : développement durable.gouv) .....	12
Tableau 8 : Coefficients d'importance (source : développement durable.gouv) .....	12
Tableau 9 : Exigences sur le bâti neuf.....	13
Tableau 10 : Description du profil stratigraphique vis-à-vis de la classe de sol.....	14
Tableau 11 : Classe de portance .....	16

Ce dossier contient 28 pages, dont 2 pour les coupes de sondages, 4 pour les essais pénétrométriques.

24 DEC. 2021

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Jean-Noël CORNILLAUD



BRIERES LES SELLES

# 1. Définition de la mission, programme, contexte géologique

Cette étude a été réalisée pour le compte de la SAS NEGOCIM, agence d'Orléans, représentée par Mme BOUNME-RICHARD.

Le projet est l'aménagement d'une future zone d'habitations (24 lots), située à proximité immédiate de la rue du 19 Mars 1962 à BRIERES LES SELLES. ASTEEN Environnement et Géotechnique (agence de POITIERS) a été missionnée pour rédiger une mission G1PGC/ES bâtiment et G2AVP voirie.

## 1.1. Mission

Conformément à son offre n°912535, ASTEEN a reçu pour mission de définir les principes de construction des maisons d'habitation. Cette étude repose sur des investigations géotechniques réalisées par ASTEEN et correspond à la mission G1PGC/ES bâtiment et G2AVP voirie d'étude géotechnique préalable selon les termes de la norme NF P 94-500. (Par référence à la classification des « Missions Géotechniques Normalisées » établie par l'Union Syndicale Géotechnique de 2013 (norme NFP 94-500), la présente reconnaissance est de type G1PGC/ES bâtiment et G2AVP voirie voit de ce fait l'étendue de sa mission limitée aux prestations correspondantes).

Il est rappelé que la mission d'étude géotechnique doit être complétée par une mission G2AVP bâtiment, G2PRO... d'étude géotechnique de projet, puis par des missions G3 (étude et suivi géotechnique d'exécution) et G4 (supervision géotechnique d'exécution) afin de limiter les aléas géotechniques qui peuvent apparaître en cours d'exécution ou après réception des ouvrages.

## 1.2. Programme

Le programme exécuté le 06/11/2019, comporte les opérations suivantes :

- Creusement de 6 excavations de reconnaissance en tarière mécanique de diamètre 63 et 150 mm (notifiées dans ce rapport T01 à T06) à l'aide d'une foreuse sur pick-up de marque ECOFORE d'une profondeur jusqu'à 3,60 mètres/TA,
- Réalisation de 4 essais pénétrométriques dynamique lourd jusqu'à 3,60 m de profondeur/TA, (notifiés dans ce rapport PD01 à PD04),
- Réalisation de 5 mesures d'infiltration ;
- Analyse en laboratoire des échantillons prélevés (classification GTR des différents faciès),
- Rédaction et fourniture d'un document circonstancié (nature des terrains, classification GTR, possibilités de fondation pour les futurs pavillons).

Les documents fournis sont les suivants :

documents	Emetteur	Référence	Date	Echelle	Cote altimétrique	Remarque
Plan de composition	Cabinet AUIGE	Version 24 lots	Oct 2020	1/1000	non	//
Devis	ASTEEN	952535	16/08/2021			27/08/2021

Tableau 1 : Documents mis à disposition pour l'étude

L'implantation a été réalisée selon les conditions d'accès, la répartition des lots et selon la précision des plans remis pour la campagne de reconnaissance. L'altimétrie des points de sondage a été estimée selon les indications du plan topographique. Les profondeurs sont mesurées par rapport au TA.

### ***1.3. Projet***

---

Le projet est l'aménagement d'un lotissement de 24 lots et de sa voirie associée. Il s'agit du projet de construction d'une maison d'habitation. Pour la suite de l'étude, nous admettons l'hypothèse selon laquelle, le pavillon sera de type Rez de chaussée ou R+1, sans sous-sol et de constitution traditionnelle (blocs agglomérés de ciment et ossature en béton armé).

A l'écriture de ce rapport, nous ne connaissons pas encore ni l'implantation ni la forme périmétrique.

### ***1.4. Localisation***

---

Localisation : rue du 19 Mars 1962, BRIERES LES SCELLES

Parcelles : B n°1762, 1718p, 1722p, 1725p, 1726p, 1727, 1753p, 1754p, 1910p

Altitude : env. 96 à 109 m NGF



Illustration 1 : Localisation du site (sans échelle)

---

**ASTEEN Environnement, 866 rue des Plantiers, 16430 CHAMPNIERS (siège social)  
rapport n° 912535**

Tél : 05 45 69 83 46, Fax : 05 24 84 74 08

[contact@asteen.fr](mailto:contact@asteen.fr)

24 DEC. 2021

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Jean-Noël CORNILLAUD



BRIERES LES SELLES

### 1.5. Historique du site

Aucune donnée historique concernant le terrain étudié n'a été fournie par le Maître d'Ouvrage.

### 1.6. Contexte géologique général

La carte géologique est présentée sur l'illustration suivante :

Zone d'étude

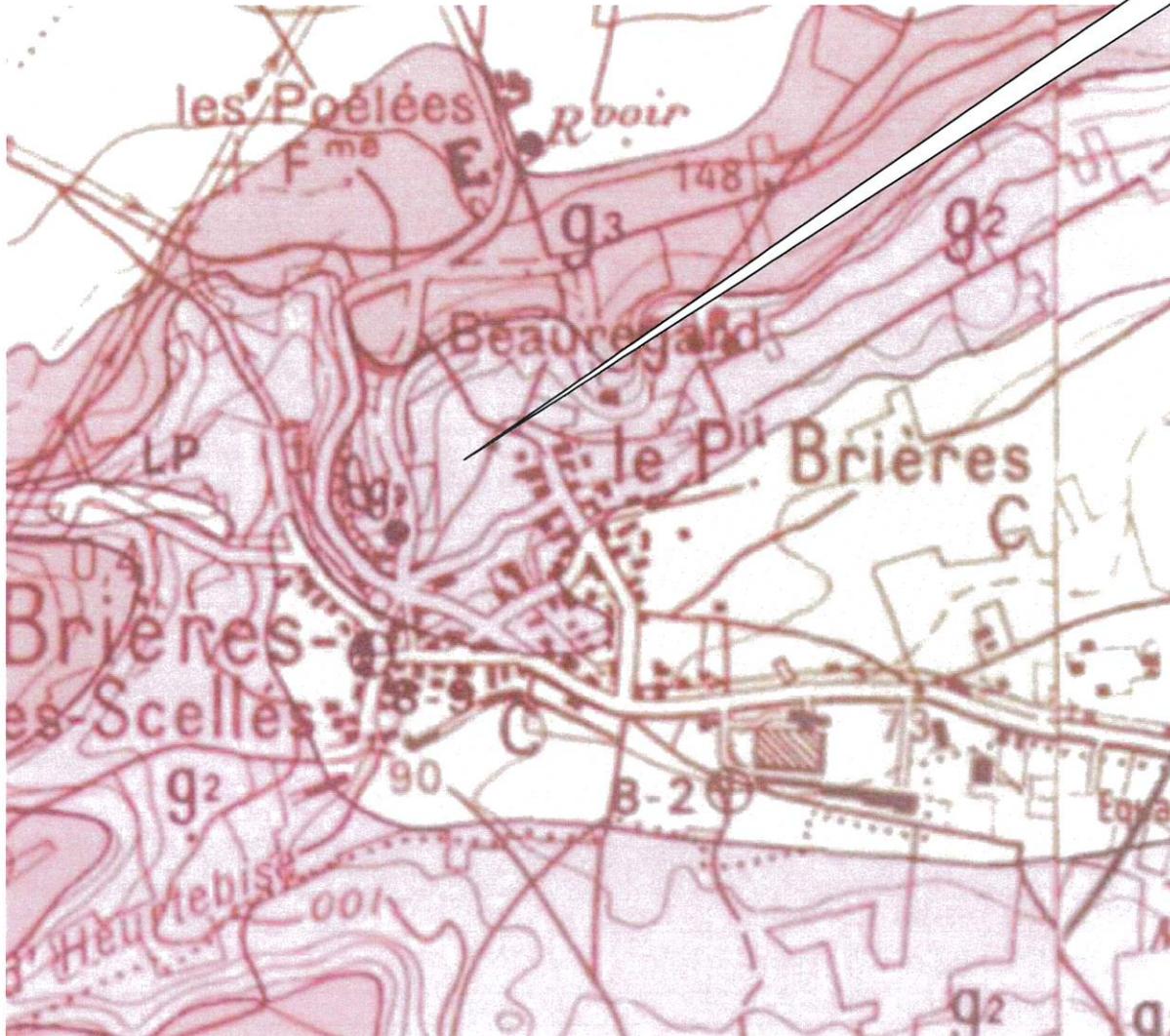


Illustration 2 : Contexte géologique général

Les formations géologiques du secteur (n°256 – DOURDAN) sont les suivantes :

- Grès et sables de Fontainebleau. Stampien moyen et inférieur

## 1.7. Piézométrie

La banque des données du sous-sol (BSS) a permis de recenser plusieurs puits et ou piézomètres à proximité du site d'étude.

Les caractéristiques de ces ouvrages sont données dans le tableau suivant. La figure suivante localise les ouvrages.

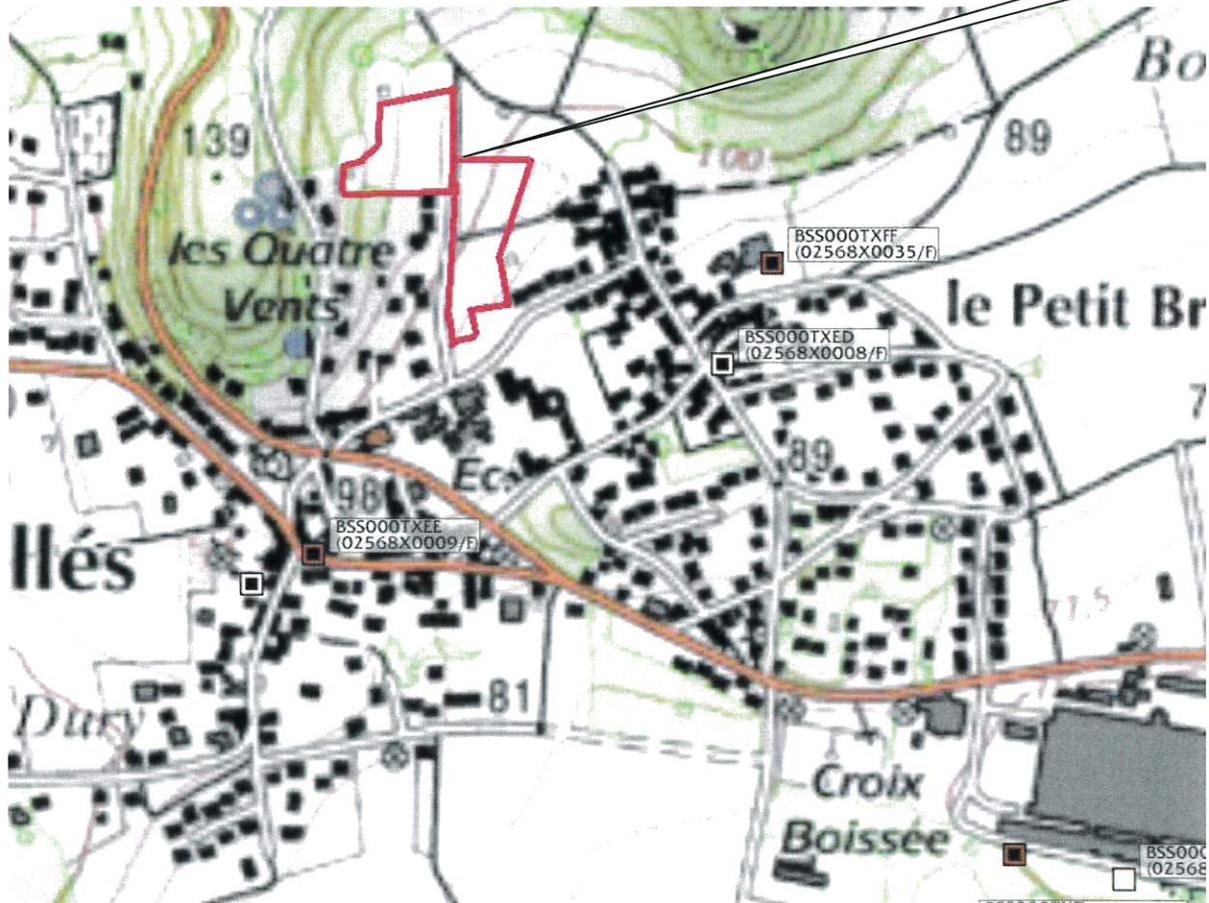


Illustration 3 : Puits et piézomètres à proximité

Identifiant national	Coordonnées		Profondeur (m)	Altitude (m)	forage	utilisation	Niveau d'eau - date
BSS000TXFF	585784	2384516	25.0	87.5	forage	aspersion	19.5 m – 30/04/2000
BSS000TXED	585736	2384416	23.7	89.0		Non exploité	//
BSS000TXEE	585336	2384226	101.5	91.0			22.6 m – 27/05/1929

Tableau 2 : Puits et piézomètres à proximité du site d'étude

Les puits et piézomètres présentés sur la carte n'ont pas été relevés et donc présentent peu d'intérêt.

## 1.8. Retrait-gonflement des sols

D'après la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles entrée en vigueur le 1er janvier 2020 (source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)), le terrain étudié n'est pas situé dans une zone d'aléa.

### 1.9. Hydrogéologie

D'après la carte du risque de remontées de nappe (*source : www.georisques.gouv.fr*), le terrain étudié n'est pas situé à proximité de zones potentiellement sujettes aux inondations de cave et aux débordements de nappe.

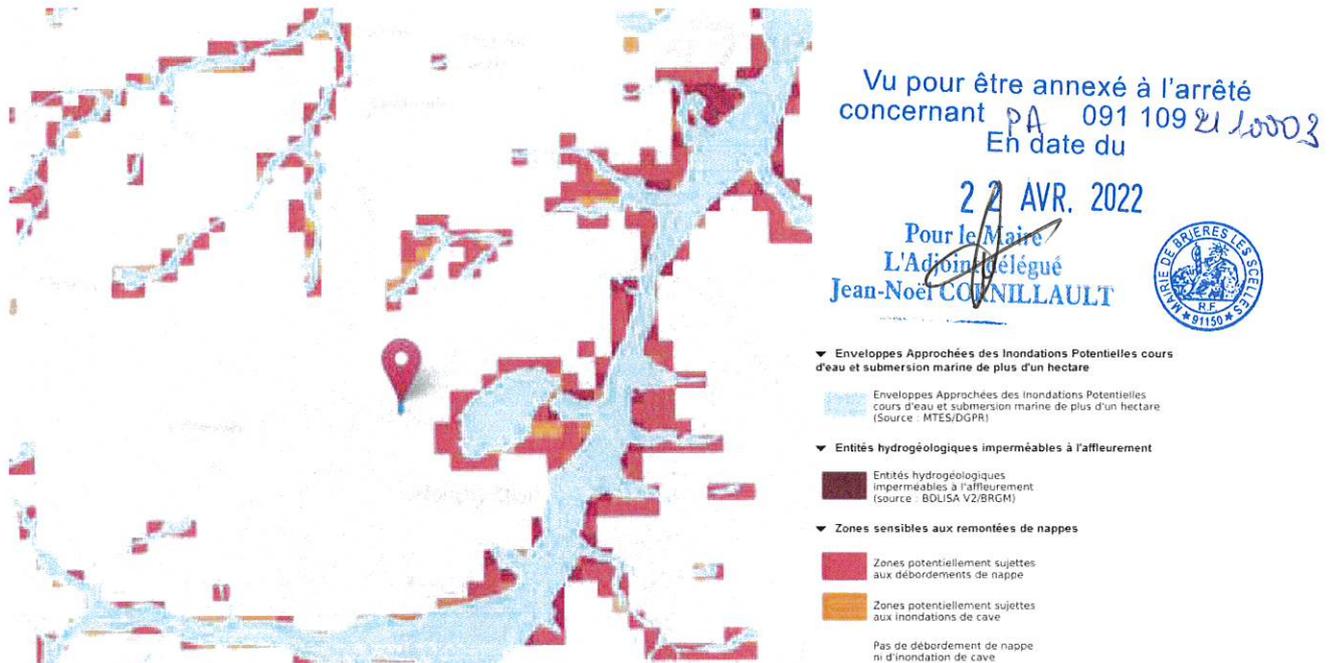


Illustration 4 : Risque de remontées de nappe

### 1.10. Cavités

D'après la carte d'aléa cavités (*source : www.georisques.gouv.fr*), aucune cavité n'est recensée à proximité immédiate du site étudié, informations non connues.

## 2. Résultats des investigations

En annexe, sont présentés :

- Le plan d'implantation des points d'investigation ;
- Les coupes de sondages ;
- Les essais pénétrométriques ;
- Les photographies du site.

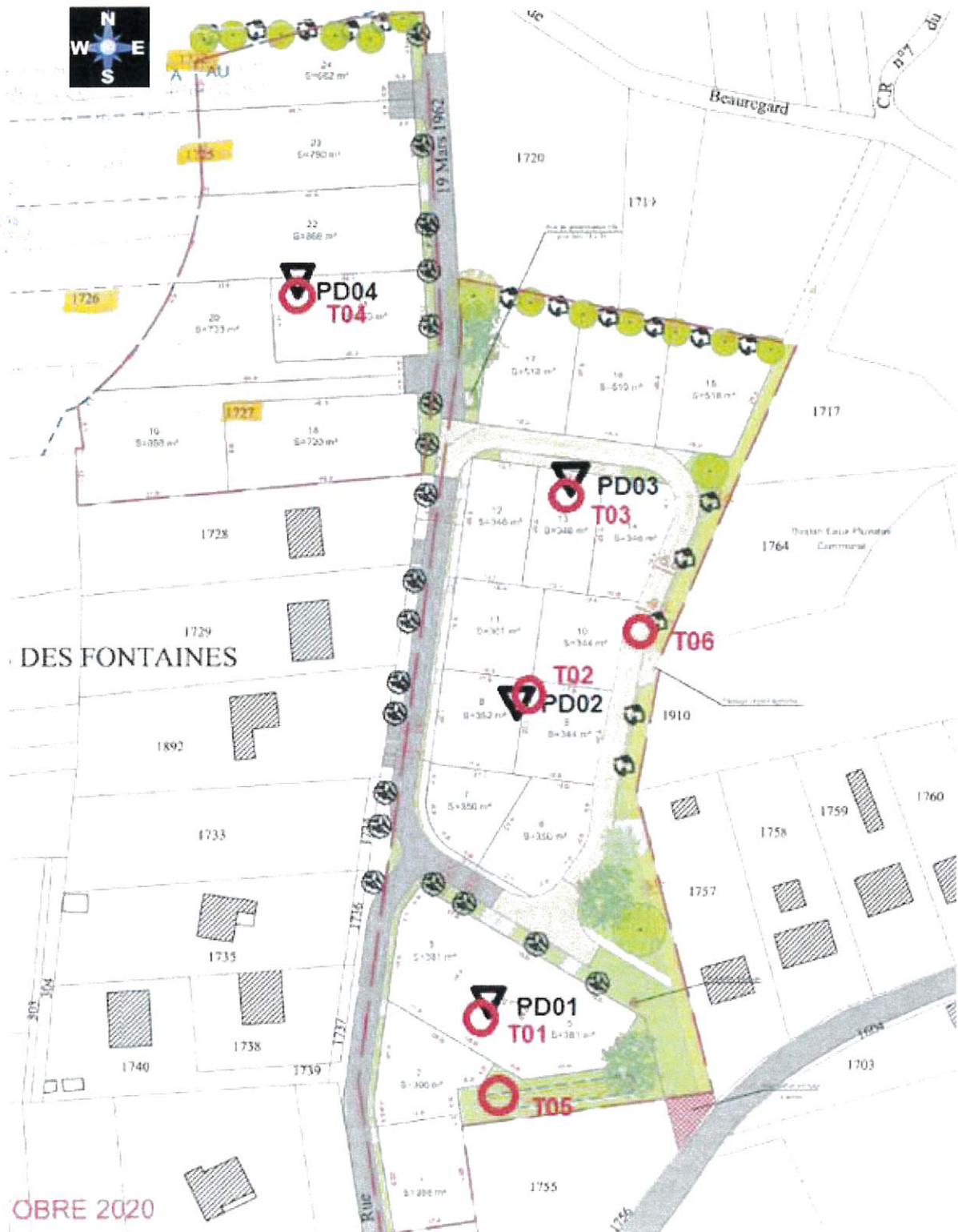
### 2.1 Le site

Le site est actuellement occupé par un champ récemment cultivé. Concernant sa morphologie topographique, on peut prendre en compte les caractéristiques générales suivantes :

- Lots 1 à 7 : pente moyenne vers le Sud
- Lots 8 à 17 : surface pratiquement plane
- Lots 18 à 24 : forte pente vers l'Est.

## 2.2 Implantation et description des sondages

Le plan ci-après présente les implantations des sondages.



Plan 1 : Implantation des sondages

24 DEC. 2021

Les sondages ont été creusés à la tarière mécanique ( $\phi$  63 et 150 mm). Ces sondages ont mis en évidence la coupe géologique suivante :

- Une couche supérieure de terre végétale plus ou moins limoneuse d'environ 30 cm d'épaisseur ;
- Dans la partie Sud du lotissement (T01 à T05) on note la lithologie suivante :
  - Une couche de limons argileux légèrement sableux épaisse de 1,20 m ;
  - Une couche d'argiles marron à grains et graviers calcaires épaisse de 0,50 m ;
  - Une couche de sable argileux passant progressivement en profondeur à des sables ocre à grains et graviers calcaires. Cette formation a été reconnue depuis le niveau - 2,00 m jusqu'à -4,50 m/TA de profondeur, cote d'arrêt du forage.
- Au droit du sondage T02, on constate la présence de marnes calcareuses jusqu'à 2,00 m/TA de profondeur, cote d'arrêt par refus sur un banc résistant.
- Au droit des sondages T03 et T04, la partie supérieure du terrain est ici constituée par des argiles marron et les refus de pénétration de l'outil de la tarière a été obtenu à 1,80 m et 1,90 m/TA de profondeur.

Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 109 du 10002  
En date du

### 2.3. Les essais pénétrométriques

Les diagrammes des essais pénétrométriques présentés en annexe montrent les éléments suivants :

- Présence d'une couche superficielle de qualité modeste à médiocre ;
  - Médiocre au PD01 où Qd reste comprise entre 1 et 2 MPa jusqu'à 1,20 m/TA de profondeur ;
  - Modeste au PD02, PD03 et PD04 où Qd varie entre 2 et 4 MPa et ce jusqu'à 0,80 m/TA de profondeur.
- Augmentation notable de la résistance Qd (> 10 MPa) au droit de l'essai PD01 à partir de 1,80 m et de l'essai PD02 à partir de 0,80 m/TA de profondeur.
- Au droit des deux autres essais (PD03 et PD04), présence d'une couche moyennement compacte (4 à 8 MPa) de 1,00 à 1,80 m/TA de profondeur, surmontant une couche tendre ;
- Les refus de pénétration ont été obtenus dans tous les essais pénétrométriques à des profondeurs variables de 1,10 m à 3,60 m/TA de profondeur.

### 2.4. L'hydrogéologie

Tous les sondages sont restés secs. Aucune remontée d'eau n'a été observée. Selon les formations forées, des remontées d'eaux sont possibles. Le délai de réponse d'un forage ou d'une excavation peut atteindre plusieurs jours en fonction de la perméabilité des sols. Ce délai correspond au temps de rééquilibrage entre la nappe dans les sols et le niveau d'eau libre qui remplit progressivement la cavité laissée par le forage ou l'excavation.

Il n'est pas exclu de rencontrer des circulations d'eau dans l'emprise du projet, non recoupées par nos sondages.

Le régime hydrogéologique de ces circulations est alors susceptible de varier, en fonction de la topographie, de la saison et de la pluviosité.

Les niveaux d'eau sont susceptibles de varier dans des proportions importantes en fonction des conditions météorologiques et seul un suivi piézométrique permettrait d'appréhender l'importance de ces variations.

### 2.5. Les essais en laboratoire

Sur les échantillons prélevés, nous avons réalisé les essais et mesures suivantes :

- Teneur en eau naturelle : Wnat (%)

ASTEEN Environnement, 866 rue des Plantiers, 16430 CHAMPNIERS (siège social)

rapport n° 912535

Tél : 05 45 69 83 46, Fax : 05 24 84 74 08

[contact@asteen.fr](mailto:contact@asteen.fr)

- Valeur de bleu du sol : VBS
- Paramètres granulométriques : Dmax, d<2mm, d<0,08 mm
- Indice Portant Immédiat : IPI

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

sondages	Prof. (m)	faciès	Wnat (%)	VBS	Dmax	< 2 mm (%)	< 0,08 mm (%)
T01	0,60	Limons argileux à sables et graviers	13	0,8	10	92	39
	1,00	Limons argileux à sableux	14				
	1,30	Limons argileux à sableux	16	2,2			
	1,50	Argiles marron à grains calcaires	17				
T03	1,80	Argiles sableuses à graviers calcaires	12	1,4	6	90	40
	2,80	Sables fins à graviers calcaires	9				

Tableau 3 : Résultats d'analyses

La classification GTR de ces matériaux est la suivante ;

Limons argileux argiles marron, et argiles sableuses : A1

Sables à graviers : B1

Marno calcaires (estimation) : A2 à tendance R3

Dans leur ensemble, les matériaux peu profonds concernés par des fondations dites superficielles sont moyennement sensibles à l'eau, c'est-à-dire qu'ils présentent une aptitude non négligeable aux mouvements de retrait et de gonflement en fonction des variations hydriques.

sondage	Faciès	Wnat	IPI
T06 à 0,70 m	Limons argileux	15	11

Tableau 4 : Résultats de l'IPI

## 2.6. Les essais d'infiltration

Des essais d'infiltration ont été réalisés sur site, au niveau de la voirie (T06), du futur bassin (T05) et au niveau des parcelles (T01, T02 et T04). Les résultats sont les suivants :

Sondage	Lanterne testée	Faciès testé	Infiltration (l/h/m <sup>2</sup> )	K (m/s)
T01/EI01	2,00 à 2,50 m	Sables argileux+grains calcaires	# 7	2.1 10 <sup>-6</sup>
T02/EI02	0,40 à 0,70 m	Calcaires +/- altérés	# 2	6.4 10 <sup>-7</sup>
T04/EI04	1,40 à 1,70 m	Argiles marron	# 1	2.2 10 <sup>-7</sup>
T05/EI05	1,80 à 2,00 m	Argiles marron	# 2	5.8 10 <sup>-7</sup>
T06/EI06	0,40 à 0,70 m	Argiles marron	# 3	8.9 10 <sup>-7</sup>

Tableau 5 : Résultats des tests d'infiltration

### 3. Commentaires

BRIERES LES SCELLES

Nous allons aborder dans ce chapitre les points suivants :

- La synthèse ;
- L'analyse des risques ;
- Les possibilités de fondation des bâtiments (pavillons) et les couches de forme pour la voirie.

#### 3.1. La synthèse

##### 3.1.1 Géotechnique

Sur les quatre points de reconnaissance seuls deux sont similaires : T03 et T04 où le sous-sol est argileux sur au moins 2 m de profondeur. Les deux autres points (T01 et T02) montrent une hétérogénéité de nature d'assise et de résistance dans la partie supérieure. On notera que pour ces deux derniers sondages, un niveau résistant à 1,80 et 0,80 m/TA de profondeur est observé.

##### 3.1.2 Les pavillons

Nous admettons l'hypothèse que les bâtiments à construire sont des maisons en simple rez de chaussée ou comportant au plus un étage.

Vous pour être annexé à l'arrêté de  
concernant PA 091 109 et J.0003  
En date du

22 AVR. 2022

#### 3.2. L'analyse des risques

La zone d'étude est susceptible d'être affectée par les risques naturels suivants :

- ✓ Risque de cavités naturelles sur la commune : à priori non ;
- ✓ Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : non
- ✓ Localisation recensée dans un atlas des zones inondables : non
- ✓ Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non
- ✓ Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non
- ✓ Risque de remontée de nappe : sensibilité faible ;
- ✓ Risque de cavités naturelles : apparemment non ;
- ✓ Commune soumise au risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue : oui
- ✓ Risque sismique : zone classe 1
- ✓ Selon le décret n°2010-1255 du 22/12/2010, relatif à la prévention des risques sismiques, le terrain se situe en zone d'aléas très faibles.
- ✓ Le site géographique est à classer en zone sismique 1 d'après la carte de sismicité de la France (Décrets n° 2010-1254 et 1255 du 22 octobre 2010).

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël CORNILLAUD



#### Arrêtés de catastrophes naturelles

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19990056	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
91PREF20210027	19/06/2021	20/06/2021	30/06/2021	02/07/2021

Tableau 6 : Arrêtés de reconnaissance naturelle sur la commune

**□ Sismicité des sols**

Les bâtiments à risque normal sont classés en 4 catégories d'importance croissante, de la catégorie I à faible enjeu, à la catégorie IV qui regroupe les structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise.

Le tableau suivant définit les catégories d'importance des bâtiments.

Catégorie d'importance	Description
I 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.</li> </ul>
II 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitations individuelles.</li> <li>Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5.</li> <li>Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m.</li> <li>Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, h ≤ 28 m, max. 300 pers.</li> <li>Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes.</li> <li>Parcs de stationnement ouverts au public.</li> </ul>
III 	<ul style="list-style-type: none"> <li>ERP de catégories 1, 2 et 3.</li> <li>Habitations collectives et bureaux, h &gt; 28 m.</li> <li>Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes.</li> <li>Établissements sanitaires et sociaux.</li> <li>Centres de production collective d'énergie.</li> <li>Établissements scolaires.</li> </ul>
IV 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public.</li> <li>Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie.</li> <li>Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne.</li> <li>Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise.</li> <li>Centres météorologiques.</li> </ul>

Tableau 7 : Catégorie d'importance des bâtiments (source : développement durable.gouv)

D'après les éléments communiqués lors de l'étude, l'ouvrage concerné par la présente étude sera classé dans la catégorie II (à confirmer par le Maître d'Ouvrage).

**□ Coefficients d'importance**

A chaque catégorie d'importance est associé un coefficient d'importance  $\gamma_I$ , qui vient moduler l'action sismique de référence conformément à l'Eurocode 8.

Le tableau suivant définit le coefficient d'importance  $\gamma_I$  selon la catégorie d'importance des bâtiments :

Catégorie d'importance	Coefficient d'importance $\gamma_I$
I	0,8
II	1
III	1,2
IV	1,4

Tableau 8 : Coefficients d'importance (source : développement durable.gouv)

**□ Exigences sur le bâti neuf**

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

Le tableau en page suivante récapitule les exigences à prendre en compte en fonction de la catégorie des bâtiments.

BRIERES LES SCELLES

	I	II	III	IV
Zone 1				
Zone 2				
Zone 3				
Zone 4				
Zone 5				
		PS-MI <sup>1</sup>	CP-MI <sup>2</sup>	
		Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =1,1 m/s <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =3 m/s <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =0,7 m/s <sup>2</sup>
		Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =1,6 m/s <sup>2</sup>		Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =1,1 m/s <sup>2</sup>
				Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =1,6 m/s <sup>2</sup>
				Eurocode 8 <sup>3</sup> a <sub>g</sub> =3 m/s <sup>2</sup>

Tableau 9 : Exigences sur le bâti neuf

Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 109 et 10003  
En date du

22 AVR. 2022

**Classes de sols selon l'Eurocode 8 (rappel)**

La nature locale du sol influence fortement la sollicitation ressentie au niveau des bâtiments. L'Eurocode 8 distingue 7 catégories principales de sols (de la classe A à la classe S2) pour lesquelles est défini un coefficient de sol S. Le paramètre S permet de traduire l'amplification de la sollicitation sismique exercée par certains sols.

Classification des sols La classe du sol a été définie en considérant les profils lithologiques des sondages de reconnaissance et les essais géotechniques réalisés in situ, et en laboratoire sur les échantillons remaniés ou intacts prélevés dans ces sondages. Elle est définie selon le tableau ci-dessous :

Classe de sol	Description du profil stratigraphique	Paramètres		
		Vs (m/s)	NSPT (coups/30 cm)	Cu (kPa)
A	Rocher ou autre formation géologique de ce type comportant une couche superficielle d'au plus 5 m de matériau moins résistant	> 800	-	-
B	Dépôts raides de sable, de gravier ou d'argile sur-consolidée, d'au moins plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur, caractérisés par une augmentation progressive des propriétés mécaniques avec la profondeur.	360 – 800	> 50	> 250
C	Dépôts profonds de sable de densité moyenne, de gravier ou d'argile moyennement raide, ayant des épaisseurs de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres.	180 – 360	15 – 50	70 – 250
D	Dépôts de sol sans cohésion de densité faible à moyenne (avec ou sans couches cohérentes molles) ou comprenant une majorité de sols cohérents mous à fermes	< 180	< 15	< 70
E	Profil de sol comprenant une couche superficielle d'alluvions avec des valeurs de v s de classe C ou D et une épaisseur comprise entre 5 m environ et 20 m, reposant sur un			

	matériau plus raide avec $v_s > 800$ m/s			
S1	Dépôts composés, ou contenant, une couche d'au moins 10 m d'épaisseur d'argiles molles/vases avec un indice de plasticité élevé (IP > 40) et une teneur en eau importante. < 100 valeur indicative -10 – 20	< 100 valeur indicative	-	10 - 20
S2	Dépôts de sols liquéfiables d'argiles sensibles ou tout autre profil de sol non compris dans les classes A à E ou S1.			

Tableau 10 : Description du profil stratigraphique vis-à-vis de la classe de sol

**Conclusion :** Le profil de sol considéré dans le présent rapport à ce stade de l'étude est A/B. L'application des règles parasismiques est obligatoire et il faut se reporter à l'Eurocode 8 (Norme NF EN 1998 – Calcul des structures pour leur résistance au séisme).

#### **Zone d'Influence Géotechnique (ZIG)**

Définition de la ZIG : volume de terrain au sein duquel il y a interaction entre l'ouvrage ou l'aménagement (du fait de la réalisation et/ou de son exploitation) et l'environnement (sols et ouvrages environnants).

Sa forme et son extension sont spécifiques à chaque site et chaque ouvrage et peuvent largement déborder de la zone d'étude.

A ce stade, on peut estimer que la ZIG s'étend ici à l'emprise du projet aux voiries.

#### **Composante anthropique**

Lors de la réalisation de nos sondages, nous n'avons pas décelé la présence de remblais. Aucune trace de pollution n'a été observée. Cependant, ce risque n'est pas exclu.

Nous rappelons que la recherche de polluant n'est pas l'objet d'une mission géotechnique en général et de notre mission en particulier.

#### **Liquéfaction**

L'analyse de risque de liquéfaction du sol est hors mission.

### **3.3. Mission GIPGC/ES : maison d'habitation**

En préalable, il convient de préciser que les « possibilités de fondation » données ci-après proviennent des résultats sommaires d'une étude générale de type G2. En conséquence, le mode de fondation définitif et précis, adapté à chacun des pavillons ne pourra être donné qu'après la réalisation de l'étude de détail de type G2 (AVP, PRO,...) qui comportera l'exécution d'investigations spécifiques implantées dans l'emprise de la future construction et après que soient connues les caractéristiques morphologiques et structurelles de la dite construction. Deux types de fondations sont envisageables :

#### **Fondations superficielles par semelles filantes au droit des sondages T01, T03 et T04**

Ce mode de fondation par semelles filantes établies dans les limons argileux ou les argiles marron ne pourra être adapté que si la structure de la maison présente les caractéristiques suivantes :

24 DEC. 2021

## BRIERES LES SCELLES

- a) Ossature rigide : l'ossature béton armé de la maçonnerie devra être fortement rigidifiée pour contrer les différences de comportement des argiles. Cette rigidification devra être réalisée au niveau du soubassement et de l'élévation.
- b) Morphologie de la maison : la nécessaire rigidification évoquée ci-dessus sera d'autant plus facile à réaliser que la géométrie de la maison sera simple et proche du rectangle (murs sans décrochement). Par ailleurs, afin que les charges à reprendre par les fondations soient le plus uniformes possibles, il conviendra de prévoir un nombre de niveaux uniforme, soit un simple rez de chaussée soit un R+1 complet.
- c) Environnement : en raison de la forte activité des argiles, on évitera de planter des arbustes à moins de 5 m des maisons et des arbres de grandes tailles à moins de 10 m.

Ces conditions générales (a, b, c)) énumérées ci-dessus étant respectées, on peut prévoir que les semelles filantes pourront être dimensionnées sur la base des critères suivants :

- Profondeur d'encastrement de l'ordre de 1,30 m au T01 ;
- Profondeur d'encastrement de l'ordre de 1,10 à 1,30 m aux points T03 et T04 ;
- Contrainte maximale admissible comprise entre 0,08 et 0,15 MPa.

**Fondations superficielles par semelles filantes au droit des sondages T02**

Les semelles filantes pourront être établies dans les marnes calcaires à une profondeur de l'ordre de 0,80 m à 1,00 m et leur largeur sera calculée sur la base d'une contrainte maximale admissible de 0,1 à 0,2 MPa.

**Fondations profondes ou semi-profondes au droit des sondages T01, T03 et T04**

Ces fondations devront être établies dans des terrains résistants dont les valeurs Qd sont supérieures à 10/15 MPa. Leur profondeur sera a priori, au minimum de l'ordre de 2,50 à 3,30 m et leur section plane pourra être calculée à partir d'une contrainte admissible de 0,2 à 0,3 MPa.

### 3.1.1. Les planchers

En raison de la nature argileuse des assises, nous conseillons la mise en œuvre de plancher porté sur vide sanitaire appuyé sur les murs de soubassement ou sur les longrines. Le dallage sur terre plein est exclu.

### 3.1.2. Remarques générales

La détermination des conditions de fondations précises et définition des futurs pavillons ne pourra être effectuée pour chacun qu'après :

- Connaissance du type de structure à construire ;
- Connaissance de la cote du niveau de construction du plancher bas
- Réalisation d'une mission géotechnique G2AVP.

Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 109 21 10003  
En date du

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël COGNILLAULT



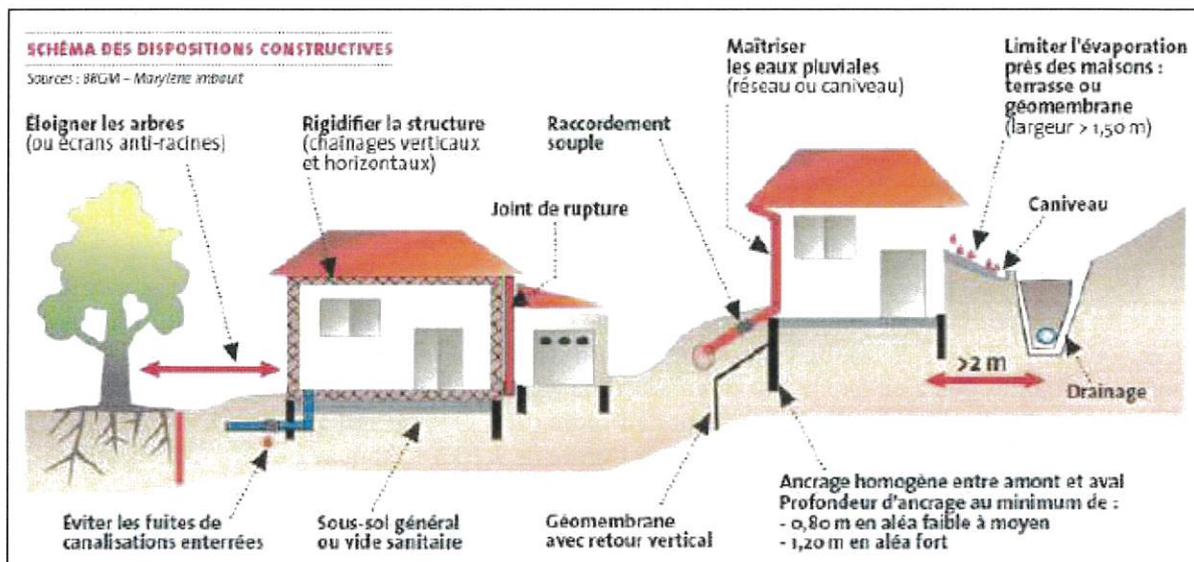


Illustration 5 : Schéma synthétique des dispositions constructives (www.georisques.gouv.fr)

### 3.4. Mission G2AVP voirie

#### □ Les couches de forme

Après décapage de la partie supérieure du terrain constitué par la terre végétale et les limons argileux sous-jacents, l'arasement de terrassement sera constituée par les argiles sableuses dont la classe GTR est A1.

D'après le fascicule « Chaussées Neuves à Faible Trafic » SETRA – LCPC, la portance des matériaux est la suivante :

Faciès	Classe de portance	
	En période favorable	En période défavorable
Argiles sableuses	2-3	1

Tableau 11 : Classe de portance

Pour obtenir une classe de plateforme PF2, il conviendra donc de mettre en œuvre une couche de forme en matériaux granulaires de bonne qualité et insensibles à l'eau de classe B31 par exemple sur une épaisseur de 25 à 40 cm suivant la période des travaux (sèche ou pluvieuse).

Les dispositions constructives seront les suivantes :

- Décapage des faciès de terre végétale et des argiles sableuses sur toute leur hauteur ;
- Réglage du fond de forme suivant une pente transversale aboutissant à un fossé ou une tranchée drainante ;
- Compactage du fond de forme ;
- Mise en place d'un géotextile anti contaminant ;
- Mise en œuvre de la couche de forme.

24 DEC. 2021

BRIERES LES SCELLES

☐ *Les structures de chaussée*

A titre d'exemple, le dimensionnement des structures des chaussées sera réalisé en tenant compte des paramètres ci-dessous :

- Trafics : 12 éq.PL/jour (classe t5) ;
- Taux de croissance annuel : 2 % ;
- Durée de vie : 10 ans.

Cas A :

- 6 cm de béton bitumineux (BB) ;
- 16 cm de GNT B2 (grave non traitée) ;
- 16 cm de GNT B2.

Cas B :

- 6 cm de béton bitumineux (BB) ;
- 8 cm de GB (grave bitume) ;
- 25 cm GNT B1.

..

## 4. Conclusion

Les sondages réalisés ont permis de mettre en évidence une certaine hétérogénéité des horizons géologiques dans les parcelles.

Des possibilités de fondation pour les bâtiments ont été données pour les faciès identifiés. Une mission G2 AVP devra être réalisée pour chaque projet.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage pour toutes informations complémentaires. Les conclusions du présent rapport sont données sous réserve des conditions particulières jointes en annexe.

Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 1094 10003  
En date du

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Jean-Noël COGNILLON



# Annexes

24 DEC. 2021

CONDITIONS PARTICULIERES

BRIERES LES SCELLES

Le présent rapport ou procès-verbal ainsi que toutes annexes, constituent un ensemble indissociable

La société ASTEEN environnement sera dégagée de toute responsabilité dans le cas d'une mauvaise utilisation de toute communication ou reproduction partielle de ce document, sans son accord écrit préalable. La mission G1PGC/ES ne suffit pas en elle-même pour la construction du bâtiment. Cette mission devra être obligatoirement complétée par une mission G2AVP.

Cette étude est basée sur des reconnaissances dont le caractère ponctuel ne permet pas de s'affranchir des aléas des milieux naturels, et ne peut prétendre traduire le comportement du sol dans son intégralité. ASTEEN ne peut être en aucun cas tenu à une obligation de résultats, car les prestations d'études et de conseils sont réputées incertaines par nature, donc ASTEEN n'est donc tenu qu'à une obligation de moyens.

Ainsi, tout élément nouveau mis en évidence lors de l'exécution des fondations ou de leurs travaux préparatoires et n'ayant pu être détecté lors de la reconnaissance des sols, doit être signalé à ASTEEN environnement qui pourra reconsidérer tout ou partie des conclusions du Rapport.

De même, des changements dans l'implantation, la conception ou l'importance des ouvrages par rapport aux hypothèses de base de cette étude, peuvent conduire à modifier les conclusions et prescriptions du Rapport et doivent être portées à la connaissance de ASTEEN environnement.

Les indications données dans les chapitres précédents, sont fournies en estimant des conditions normales d'exécution pendant les travaux et seront adaptées aux conditions réelles rencontrées (intempéries, niveau de nappe, matériels utilisés, provenance et qualité des matériaux, phasage et précautions particulières,...). Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de côtes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un géomètre-expert. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain. Les relevés des venues d'eau dans les sondages ont un caractère ponctuel et instantané.

La société ASTEEN environnement ne saurait être rendue responsable des modifications apportées à son étude que dans le cas où elle aurait donné son accord écrit sur lesdites modifications. Le Maître d'Ouvrage devra informer ASTEEN de la date de Déclaration Réglementaire d'Ouverture du Chantier et faire réactualiser le présent document en cas d'ouverture de chantier plus de 2 ans après la date d'établissement du présent document.

De même, il est tenu d'informer ASTEEN du montant global de l'opération et de la date prévisible de réception de l'ouvrage.

La société ASTEEN environnement ne saurait trop conseiller le client de faire procéder, au moment de l'ouverture des fouilles ou de la réalisation des travaux de fondations, à une visite de chantier par un des spécialistes qui vérifiera la conformité de la nature des sols et la profondeur des horizons d'ancrage.

Il est cependant rappelé que les sondages ont un caractère ponctuel et qu'ils ne peuvent pas offrir une vision continue de l'état des terrains du site. Leur implantation et leur densité permettent d'avoir une représentation fidèle de l'état du sous-sol sans qu'ASTEEN environnement ne puisse exclure, entre deux sondages, l'existence d'une anomalie.

Cette prestation peut éventuellement être incluse dans le contrat d'étude et donnera lieu à un Procès-Verbal.

Abréviations utilisées dans ce rapport, sont conformes à la norme XP 94-010 hormis les suivantes :

- Rd : résistance dynamique apparente (formule des Hollandais)
- RdC : Rez de Chaussée
- SS : sous-sol
- TN : terrain naturel
- TA : terrain actuel
- PHEC : plus hautes eaux connues

Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 109 21 10013  
En date du

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël CURNILLAULT



ASTEEN Environnement, 866 rue des Plantiers, 16430 CHAMPNIERS (siège social)

rapport n° 912535

Tél : 05 45 69 83 46, Fax : 05 24 84 74 08

[contact@asteen.fr](mailto:contact@asteen.fr)

**Extrait de la norme NF P94-500 révisée en 2013**

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

**ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1)**

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire.

Elle comprend deux phases :

*Phase Étude de Site (ES)*

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

*Phase Principes Généraux de Construction (PGC)*

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

**ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)**

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :

*Phase Avant-projet (AVP)*

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

*Phase Projet (PRO)*

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

*Phase DCE / ACT*

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

24 DEC. 2021

## BRIERES LES SCELLES

**ÉTAPE 3 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)**

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase

G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

*Phase Étude*

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

*Phase Suivi*

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

**SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)**

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

*Phase Supervision de l'étude d'exécution*

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

*Phase Supervision du suivi d'exécution*

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

**DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)**

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle.

Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés

Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 10921 10003  
En date du

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël COUNILLAULT





**Site d'étude**



**PD01**

www.asteen.fr  
Tél : 05 45 69 83 46  
Fax : 05 24 84 74 08





N° Dossier : 922535  
Adresse : rue du 19 Mars 1962

### Sondage au pénétromètre dynamique type B

Essai au pénétromètre dynamique

Commune : Brieres les Scellés

Essai : briereslesscelles-Essai 1

Essai : briereslesscelles-Essai 1

Type d'ouvrage : Non défini  
Réalisé le : 11/10/2021 à 10h58  
GPS : 48.4591233333 , 2.1404200000  
Altitude : 92.6 m

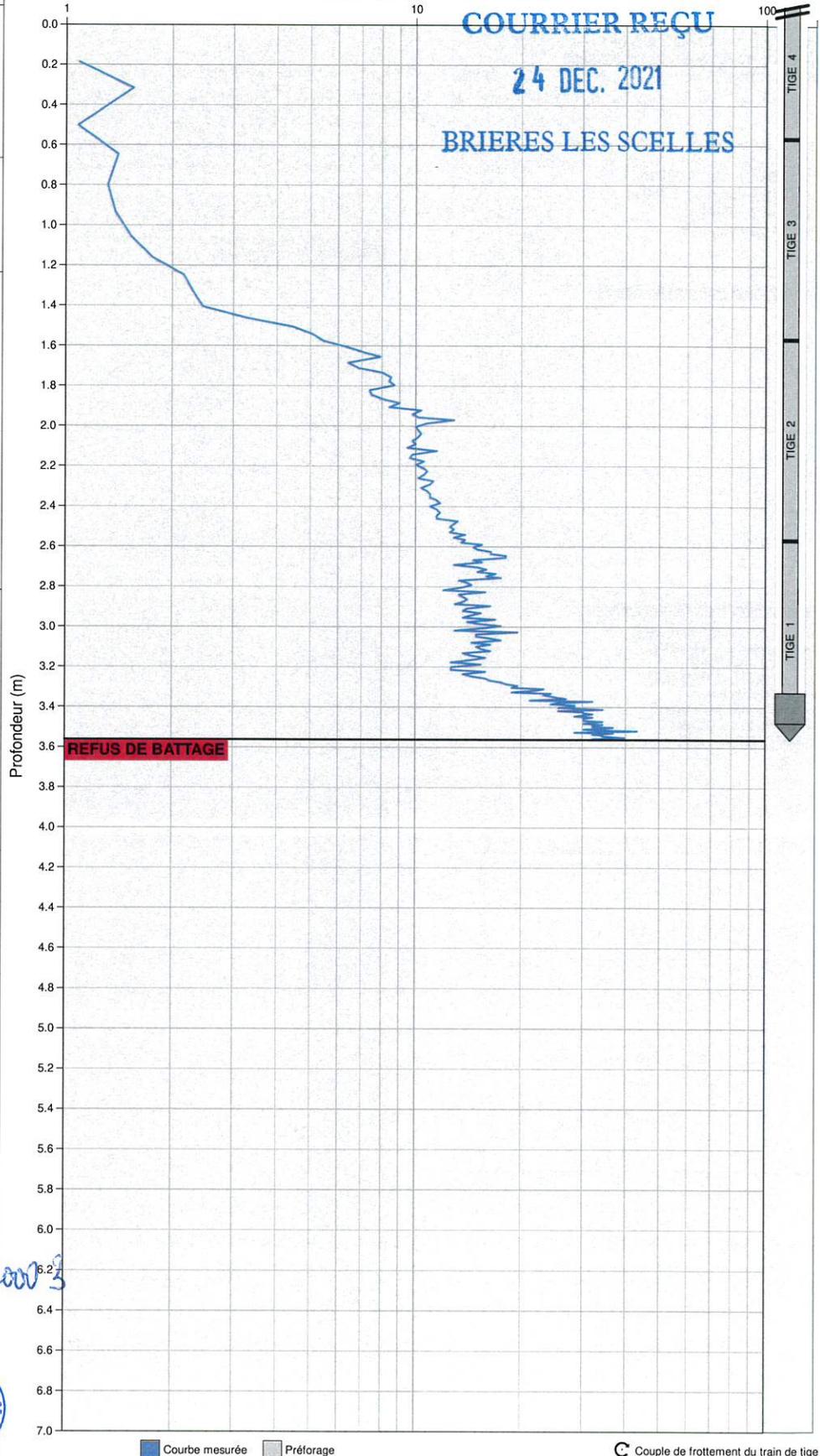
Profondeur visée : 0.000 m  
Profondeur atteinte : 3.562 m  
Préforage : 0.000 m  
Nombre de coups : 185

Aucune zone homogène définie

#### Caractéristiques pénétromètre :

Matériel : GEOTOOL/MAPESOL  
Sys. d'acquisition : MSBOXV2  
Vérifié le : 12/02/2021  
Type d'énergie : CONSTANTE  
Norme : Non définie  
Masse du mouton : 64.000kg  
Hauteur de chute : 750mm  
Section de pointe : 20.00cm<sup>2</sup>

Résistance dynamique unitaire (MPa)



Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant DA 091 109 U 10003  
En date du

22 AVR. 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël COGNILLAULT



ASTEEN Environnement&Géotechnique  
866 rue des Planters, 16 430 CHAMPNIERS  
05 45 69 83 46

C Couple de frottement du train de tige



N° Dossier : 922535  
Adresse : rue du 19 Mars 1962

# Sondage au pénétromètre dynamique type B

## Essai au pénétromètre dynamique

Commune : Brieres les Scellés

Essai : briereslesscelles-Essai 2

Essai : briereslesscelles-Essai 2

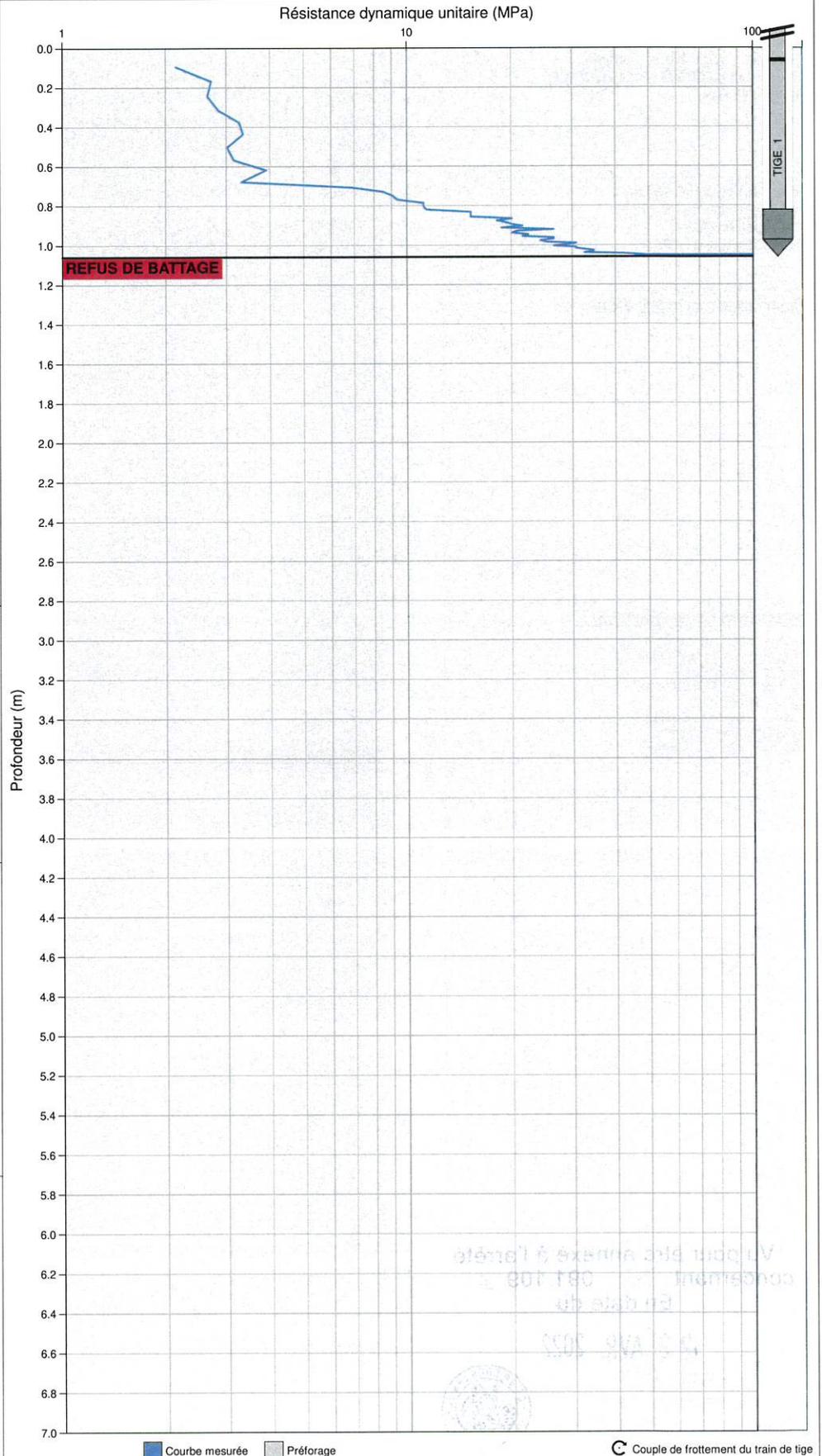
Type d'ouvrage : Non défini  
Réalisé le : 11/10/2021 à 10h51  
GPS : 48.4594016667 , 2.1403383333  
Altitude : 104.2 m

Profondeur visée : 0.000 m  
Profondeur atteinte : 1.060 m  
Préforage : 0.000 m  
Nombre de coups : 51

Aucune zone homogène définie

### Caractéristiques pénétromètre :

Matériel : GEOTOOL/MAPESOL  
Sys. d'acquisition : MSBOXV2  
Vérifié le : 12/02/2021  
Type d'énergie : CONSTANTE  
Norme : Non définie  
Masse du mouton : 64.000kg  
Hauteur de chute : 750mm  
Section de pointe : 20.00cm<sup>2</sup>



ASTEEN Environnement & Géotechnique  
866 rue des Planters, 16 430 CHAMPNIERS  
05 45 69 83 46



N° Dossier : 922535  
Adresse : rue du 19 Mars 1962

### Sondage au pénétromètre dynamique type B

Essai au pénétromètre dynamique

Commune : Brieres les Scellés

Essai : briereslesscelles-Essai 3

Essai : briereslesscelles-Essai 3

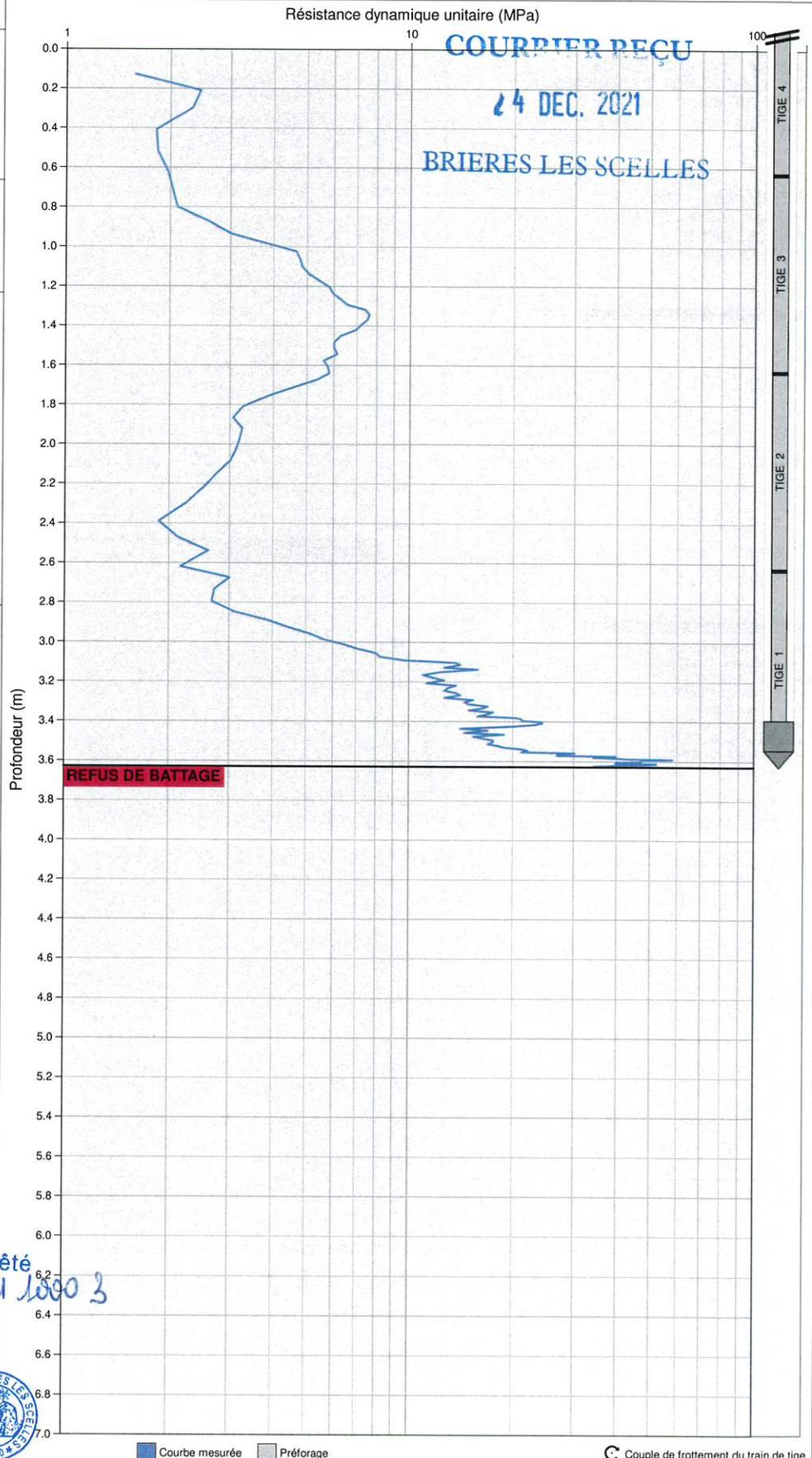
Type d'ouvrage : Non défini  
Réalisé le : 11/10/2021 à 11h17  
GPS : 48.4599083333 , 2.1405483333  
Altitude : 99.0 m

Profondeur visée : 0.000 m  
Profondeur atteinte : 3.628 m  
Préforage : 0.000 m  
Nombre de coups : 124

Aucune zone homogène définie

#### Caractéristiques pénétromètre :

Matériel : GEOTOOL/MAPESOL  
Sys. d'acquisition : MSBOXV2  
Vérifié le : 12/02/2021  
Type d'énergie : CONSTANTE  
Norme : Non définie  
Masse du mouton : 64.000kg  
Hauteur de chute : 750mm  
Section de pointe : 20.00cm<sup>2</sup>



Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 109 21 1000 3  
En date du

22 AVR. 2022  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël CORNILLAUD



■ Courbe mesurée    ■ Préforage

⊙ Couple de frottement du train de tige

**Essai :** briereslesscelles-Essai 4

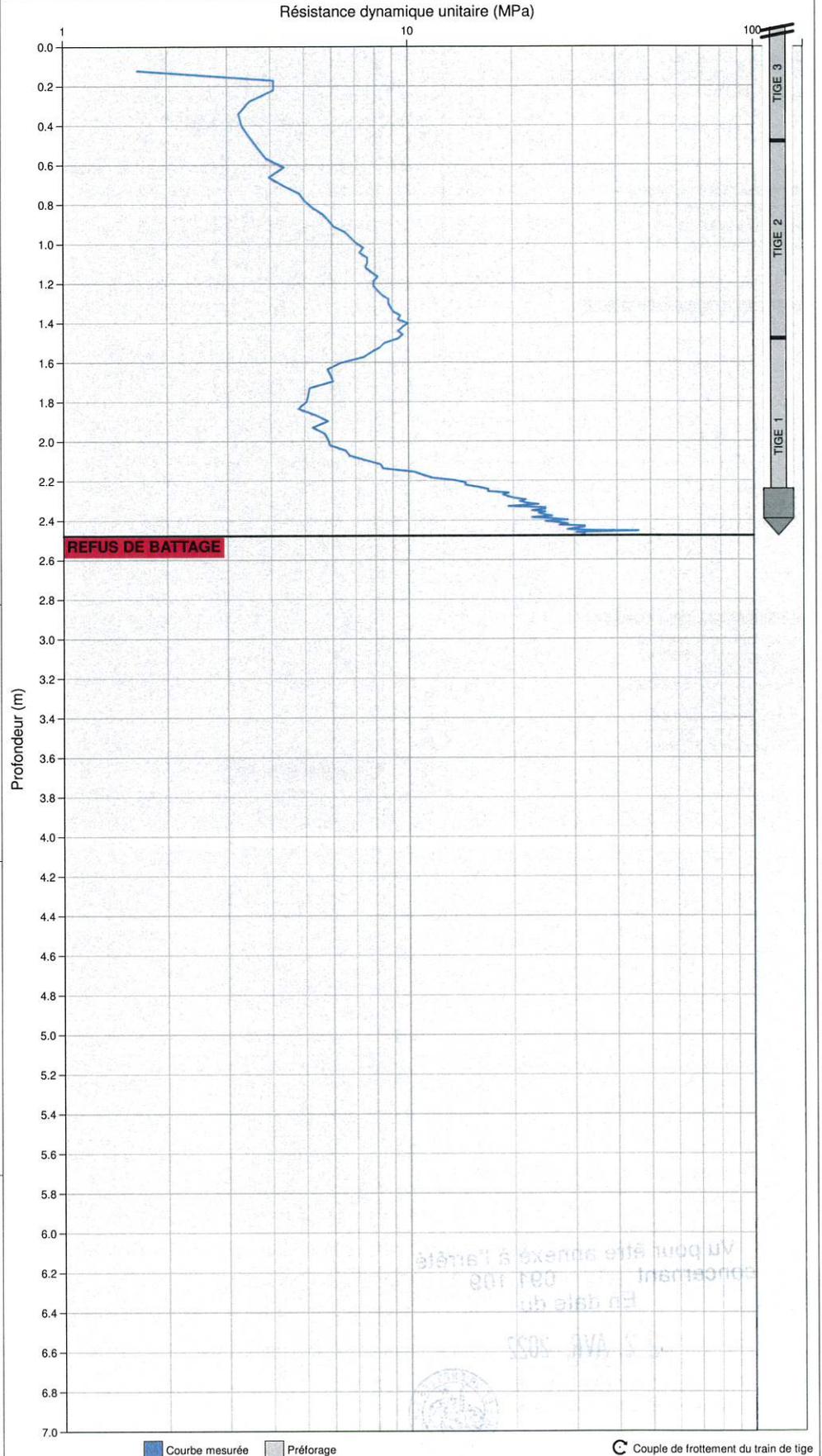
Type d'ouvrage : Non défini  
Réalisé le : 11/10/2021 à 11h36  
GPS : 48.4603483333 , 2.1396283333  
Altitude : 107.8 m

Profondeur visée : 0.000 m  
Profondeur atteinte : 2.478 m  
Préforage : 0.000 m  
Nombre de coups : 108

**Aucune zone homogène définie**

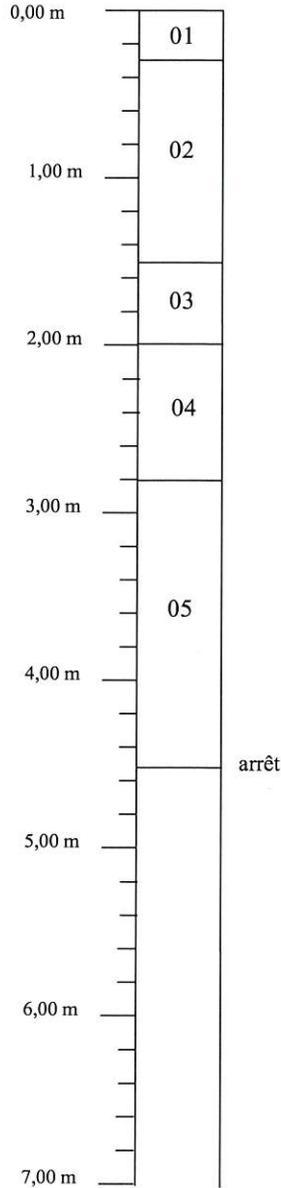
**Caractéristiques pénétromètre :**

Matériel : GEOTOOL/MAPESOL  
Sys. d'acquisition : MSBOXV2  
Vérfifié le : 12/02/2021  
Type d'énergie : CONSTANTE  
Norme : Non définie  
Masse du mouton : 64.000kg  
Hauteur de chute : 750mm  
Section de pointe : 20.00cm<sup>2</sup>

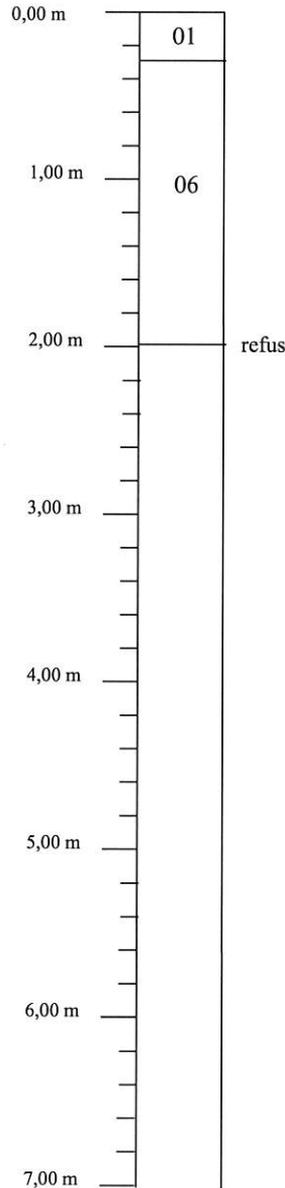


**BRIERES LES SCELLES**

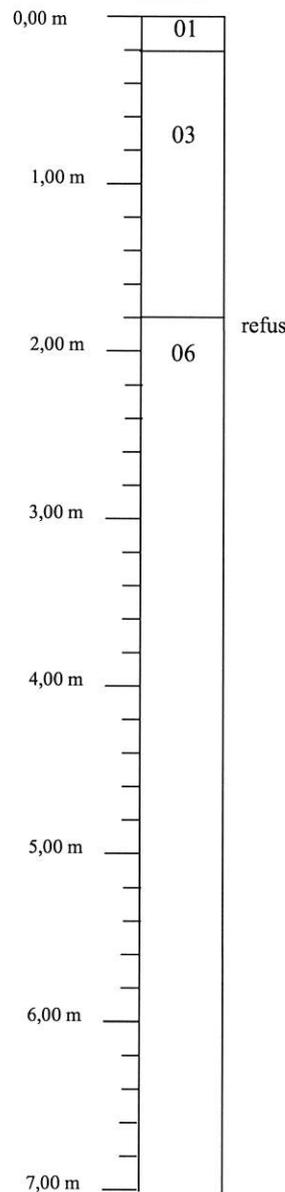
Sondage n° T01  
Réalisé à la tarière mécanique  
Ø 63 mm



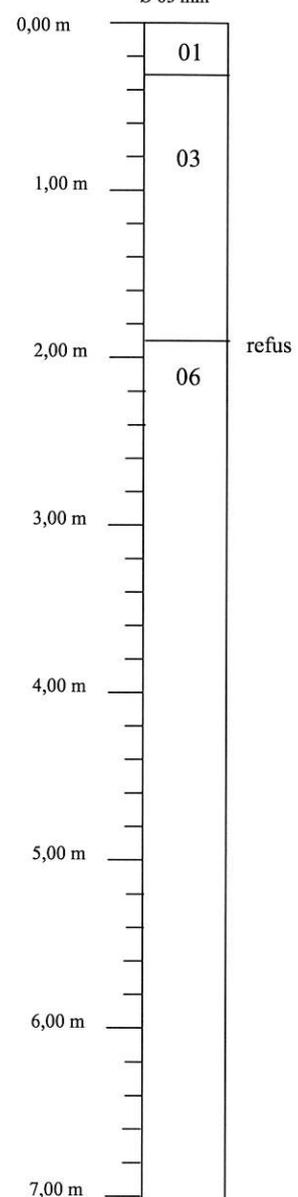
Sondage n° T02  
Réalisé à la tarière mécanique  
Ø 63 mm



Sondage n° T03  
Réalisé à la tarière mécanique  
Ø 63 mm



Sondage n° T04  
Réalisé à la tarière mécanique  
Ø 63 mm



Vu pour être annexé à l'arrêté  
concernant PA 091 109 2110003  
En date du

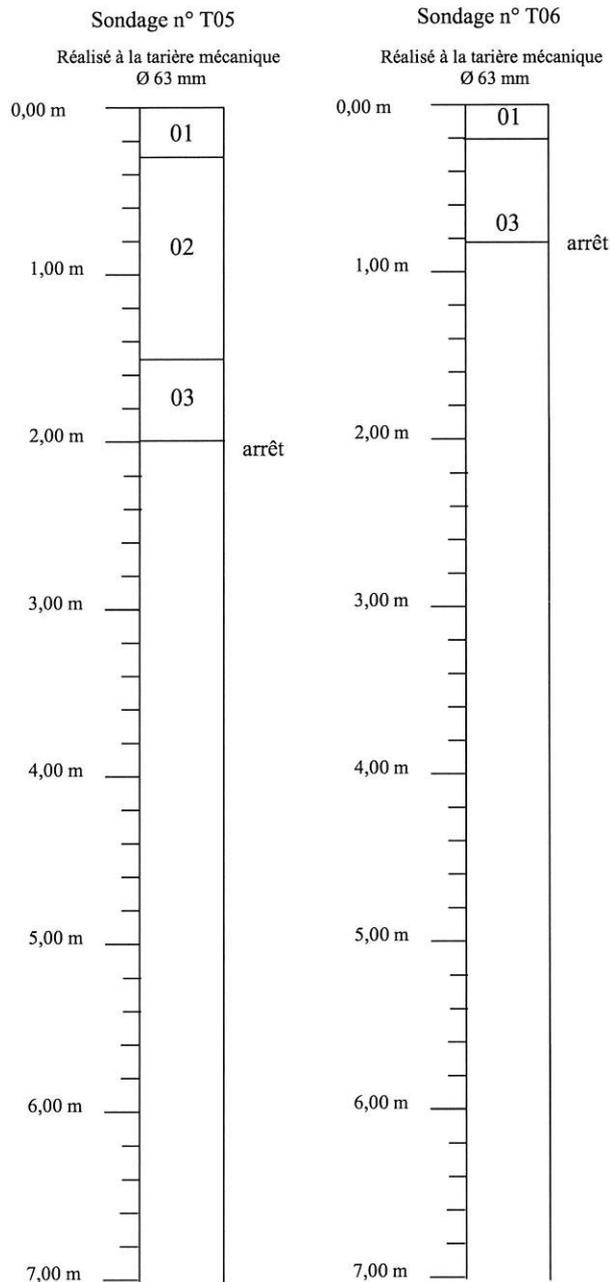
**22 AVR. 2022**

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean-Noël CONILLAUT



CARACTERISTIQUES DES FACIES RENCONTRES :

N°	NATURE		
01	Terre végétale à dominance limoneuse	05	Sables ocre + grains calcaires
02	Limons argileux légèrement sableux marron	06	Marnes calcaireuses à Calcaires +/- altérés
03	Argiles marron + grains calcaires		
04	Sables argileux + cailloutis calcaires		



CARACTERISTIQUES DES FACIES RENCONTRES :

N°	NATURE		
01	Terre végétale à dominance limoneuse	05	Sables ocre + grains calcaires
02	Limons argileux légèrement sableux marron	06	Marnes calcaires à Calcaires +/- altérés
03	Argiles marron + grains calcaires		
04	Sables argileux + cailloutis calcaires		